

Extraits du livret pédagogique du coffret DVD

Toussaint-Louverture et l'abolition de l'esclavage

© CRDP de Franche-Comté, 2009.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

L'auteur, Florent Bonaventure est agrégé d'histoire et doctorant. Il enseigne au lycée Flora Tristan de Montereau-Fault-Yonne ainsi qu'à l'Institut d'études politiques de Paris.

Dernier avatar du rêve américain de Louis XV, Saint-Domingue – l'actuelle Haïti – est devenue en quelques décennies le fleuron de la France coloniale, la terre promise des colons blancs, enrichis grâce au travail de milliers d'esclaves importés d'Afrique. Malgré la distance, l'île est bien française, et son histoire se joue d'abord à Paris, dans les ports du littoral qui engrangent les profits de la traite, dans les salons des philosophes qui discutent de cette dernière en attendant de l'interdire, et dans les bureaux des ministres qui dictent sa politique.

Son histoire propre ne peut se comprendre sans un détour par la France et sa vie économique et politique. Dans l'île, les débats autour de l'abolition de l'esclavage focalisent l'attention, attisent les craintes des Blancs et les espoirs des Noirs, et constituent la toile de fond des révoltes locales. Toutefois, à partir de 1789, les événements qui agitent Saint-Domingue ne peuvent se réduire à un simple prolongement de la Révolution française, à son extension coloniale : ils ont leur dynamique propre, influent en retour sur l'évolution politique française et aboutissent à une indépendance noire, à la première grande défaite européenne dans les colonies.

Saint-Domingue : la « perle des Antilles » sous l'Ancien Régime

Une colonie prospère

Saint-Domingue est florissante à la veille de la Révolution. Française depuis 1697, la partie occidentale de l'ancienne île des flibustiers et des pirates est devenue la « perle des Antilles », grâce à l'action volontariste du pouvoir royal et à la rentabilité du système de plantation. Première productrice mondiale de sucre (80 000 t/an) et de café (40 000 t/an), l'île exporte également du coton, de l'indigo, et même du tafia (rhum), alimentant les marchés français et européens en produits tropicaux. Son commerce extérieur dépasse en 1790 celui des États-Unis et enrichit une influente aristocratie de colons qui n'hésite pas à augmenter encore ses revenus grâce au commerce interlope, en exportant en fraude, notamment vers les États-Unis.

Cette insolente prospérité est étroitement liée au travail servile. Les plantations de canne à sucre sont fortement consommatrices de main-d'œuvre (un esclave par acre cultivée) et leur rentabilité ne pourrait être assurée sans

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

un apport massif et continu d'esclaves. Sans leur exploitation, le prix du sucre se renchérirait, ce qui ne manquerait pas de provoquer des troubles dans les villes européennes où il est devenu un produit de consommation courante. Sans les esclaves, les profits réalisés par les négriers, les négociants et les colons seraient négligeables. Sans eux, la balance commerciale deviendrait déficitaire et le budget royal ne pourrait assumer ses dépenses militaires.

En effet, l'économie métropolitaine dans son ensemble bénéficie de la richesse de Saint-Domingue. Les négociants et les armateurs des ports français (Nantes, Bordeaux, Le Havre et La Rochelle), seuls autorisés à commercer avec les colonies en vertu du système de l'Exclusif, écoulent dans les îles la production de leurs manufactures et revendent sucre et café sur les marchés européens. L'excédent commercial qui en découle, de 70 à 80 millions de livres tournois par an, contribue à équilibrer les comptes du royaume et assure la prospérité économique du littoral mais aussi des provinces plus lointaines qui fournissent les cargaisons destinées à l'achat des esclaves sur les côtes d'Afrique et les produits consommés par les colons aux îles. Les négriers, assurent-ils, font vivre 4 millions de Français, des marins aux colons, des ouvriers aux armateurs des ports. Que les historiens aient relativisé ces chiffres – 400 000 Français seulement dépendent des colonies – ne change rien : pour les contemporains, le système colonial et son corollaire, l'esclavage des Noirs, est l'un des piliers fondamentaux du système économique d'Ancien Régime.

C'est par cette rhétorique à tonalité économique que colons et négriers justifient le maintien de la traite et de l'esclavage dans la Caraïbe. Ils répondent inlassablement à tous ceux qui stigmatisent leur trafic par un redoutable syllogisme : la prospérité de la métropole repose sur les productions des colonies ; traite et esclavage sont indispensables afin d'assurer la rentabilité des plantations ; le système esclavagiste ne peut donc être remis en cause sans perturber gravement toute l'économie métropolitaine.

Saint-Domingue au cœur de la traite négrière française

Pourtant, l'esclavage des Noirs ne s'est imposé que progressivement. À une main-d'œuvre indienne autochtone décimée par les maladies et le travail forcé, succèdent tout d'abord les contrats d'engagement des « trente-six mois », des ouvriers blancs émigrés qui travaillent dans la plantation le temps de rembourser leur voyage (fin du XVII^e siècle). Mais très vite, la source se tarit, et ces petits Blancs engagés pour trois ans, peu malléables et prompts à la révolte sont remplacés par des esclaves noirs, que les colons trouvent plus dociles et plus résistants aux maladies tropicales. Saint-Domingue en compte jusqu'à 509 000 en 1788 (ils n'étaient que 5 000 en 1697), dont 400 000 œuvrent dans les plantations.

Ils sont affectés aux tâches les plus rudes : culture de la canne, extraction du jus, production de sucre cristallisé. Ce sont généralement des Bossales : des Noirs arrivés directement d'Afrique, souvent depuis les côtes de la Sénégambie et du Bénin. Ils se distinguent des esclaves créoles, nés sur place

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

et habitués à dépendre d'un maître, qui eux occupent le plus souvent des places de domestique ou de contremaître. Une autre forme de hiérarchie existe entre les esclaves, en fonction du travail accompli. En bas de l'échelle, les esclaves agricoles ou « nègres de jardin », affectés aux travaux des champs (des femmes pour l'essentiel). Les ouvriers spécialisés ou « nègres à talents » ont quant à eux un rang intermédiaire : ils sont sucriers, mouliniers, tonneliers... et de leur savoir-faire dépend la productivité de l'habitation. Tout en haut, les domestiques de la grand'case occupent les fonctions les plus enviées, ce d'autant plus que les servantes, cuisinières ou cochers sont souvent récompensés par un affranchissement après une trentaine d'années de service.

Ces esclaves proviennent des traites négrières en constante expansion depuis le début du XVIII^e siècle. Tard venus dans ce « commerce », les négriers français, nantais pour environ la moitié d'entre eux, ont acquis une place prépondérante aux côtés des Anglais dans la seconde moitié du siècle. Les Noirs, souvent des captifs des rois africains de l'intérieur, sont échangés sur les côtes contre des toiles indiennes (importées puis fabriquées dans des manufactures françaises), du fer, des armes et des produits de luxe (porcelaine, spiritueux). Entassés à 350/450 dans les cales des bateaux, soumis à une mortalité conséquente durant le trajet (de 5 à 8 %), ils sont revendus à crédit ou troqués contre des denrées coloniales américaines. Ce commerce « triangulaire », ou « circuïteux », se double d'un commerce « direct » officieux – dit en « droiture » – entre les Antilles et l'Afrique

lorsque les navires des colons, chargés au départ des îles de cargaisons de rhum, reviennent avec du « bois d'ébène » sans transiter par les ports français.

À l'étude, ces traites négrières se révéleraient bien moins profitables que ne le prétend leur légende : le rendement annuel moyen des armateurs et des négociants français se monterait selon certains historiens à 6 % au XVIII^e siècle, soit l'équivalent du rendement d'un emprunt d'État¹. La rentabilité est en effet aléatoire, fortement dépendante de la conjoncture. En amont, les négriers doivent régler de fortes primes d'assurance, s'accommoder de la concurrence à laquelle se livrent les nations européennes sur les côtes d'Afrique, des révoltes et du taux de mortalité des Noirs embarqués, et enfin de l'imprévisibilité d'un trafic interrompu lors des guerres franco-anglaises. En aval, les planteurs négligent bien souvent de payer leurs dettes alors que l'instabilité politique européenne rend parfois difficile l'écoulement des produits tropicaux... Au total, la traite se présente d'abord comme une loterie, alimentée par le goût du risque et la perspective de profits considérables les bonnes années. Elle demeure une activité annexe pour les bourgeois des ports qui sécurisent leur capital en armant également des bateaux pour la pêche à la morue et pour le commerce.

Pour pallier ces risques, l'État royal intervient tardivement dans la traite et en sécurise l'activité, au moyen de primes diverses versées aux négriers en fonction du tonnage des navires (1784) ou du nombre de captifs

1 Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Traités négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

importés (1786). Nouvelle preuve, à la fois du caractère aléatoire de ce commerce particulier et de l'importance de l'esclavage pour le Trésor. Afin de le réglementer plus efficacement, l'État a d'ailleurs mis en place dès 1685 le Code noir.

Une île divisée : un climat politique et social tendu

Les mulâtres et les Noirs libres

Le Code noir régit la vie coloniale en ne reconnaissant que deux statuts : les libres sujets du roi et les esclaves étrangers, assimilés à des biens meubles et entièrement privés de droits. Indifférent à la couleur de peau, le Code noir affirme que les Blancs, les mulâtres libres et les Noirs libres possèdent les mêmes droits juridiques. Le mariage d'un colon avec une esclave est légalement possible, quoique socialement réprouvé. Les mulâtres, qui naissent de telles unions – légitimes ou non – sont affranchis au bon vouloir du maître.

Les mulâtres et les Noirs libres forment deux groupes en pleine ascension au cours du XVIII^e siècle, à la fois démographiquement (on recense 26 000 libres de couleur contre 35 000 Blancs en 1788) et économiquement : beaucoup sont de petits cultivateurs ou des artisans, certains sont planteurs, propriétaires de vastes domaines et d'esclaves, surtout à l'ouest et au sud de la partie française. Selon Julien Raimond, leur représentant à Paris depuis 1785, les mulâtres posséderaient près du tiers des terres et du quart des esclaves de l'île. Ils bénéficient également des bonnes grâces du pouvoir royal, qui les estime depuis leur participation énergique à la guerre d'indépendance américaine.

Leur prospérité et leur concurrence économique n'ont cessé d'inquiéter les colons blancs qui, au fur et à mesure des années, ont bafoué de plus en plus ouvertement les dispositions du Code noir. À ces métis et à ces Noirs qui ont le tort de réussir selon les normes du système colonial et qui ne cherchent qu'à s'intégrer à l'élite dominante, les colons blancs opposent une barrière raciale pour ne pas « mettre à parité les deux couleurs » (Malouet) : la ségrégation leur apparaît soudain nécessaire à la sauvegarde de la société coloniale esclavagiste. Les interdictions professionnelles se multiplient entre 1724 et 1772 : exclusion des hommes de couleur des charges d'officier dans la milice, de l'administration coloniale (1767), interdiction d'exercer les métiers de chirurgien, de juriste ou d'orfèvre. Cette mise à l'écart se double de discriminations politiques (ils ne sont pas représentés dans les assemblées) et vestimentaires (interdiction de porter l'épée, d'afficher une tenue luxueuse...). Beaucoup de mulâtres émigrent en France, où le préjugé de couleur n'existe pas encore et tentent d'attirer l'attention du roi, dont les tentatives de réformes sont efficacement contrées par les colons (renvoi du gouverneur Bellecombe en 1784, supposé trop favorable aux mulâtres).

Ce faisant, les Blancs s'aliènent un groupe social qui ne se réclame pas contre l'esclavage – puisqu'il en vit –, mais contre sa propre infériorisation. Et ils irritent un allié potentiel en cas d'insurrection des esclaves.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

L'hégémonie blanche

À la veille de la Révolution, les Blancs, qui dominent la vie politique de Saint-Domingue, sont pourtant socialement divisés entre la caste des grands planteurs, riches aristocrates insérés dans le grand commerce mondial – à la fois alliés et rivaux de la bourgeoisie des ports –, et le groupe des « petits Blancs », artisans, commerçants, marchands, peu fortunés et viscéralement ségrégationnistes par peur – économique, sociale et imaginaire² – de la montée en puissance des mulâtres et des Noirs libres qui les concurrencent directement.

Politiquement, ces mêmes Blancs se retrouvent autour de quelques revendications fortes. Une atténuation de l'Exclusif en premier lieu – qu'ils ne cessent d'ébrécher par le biais du commerce interlope – qui les empêche de commercer librement avec les Anglais et avec les Américains. Ils réclament à hauts cris la liberté de commerce qui renversera le rapport des prix en leur faveur. Ils tempêtent contre les tentatives de réforme de l'administration royale, contre « l'ingérence » des agents du roi qui essaient – plutôt mal que bien – de lever l'impôt et de réguler les rapports entre colons et esclaves. Poussant ces raisonnements à l'extrême, une bonne minorité de colons souhaite l'indépendance de Saint-Domingue, sur des bases analogues à celles des États-Unis : une nation esclavagiste gouvernée par des Blancs.

Ainsi, lorsque survient la Révolution en France, les nuages s'amoncellent sur une île où tous les ingrédients sont réunis pour l'explosion des rancœurs et des haines.

Les hésitations révolutionnaires

Le discours abolitionniste

En France, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, un courant abolitionniste s'est structuré en réaction à cet « odieux trafic » qu'est la traite des Noirs. Mené après 1760 par Mirabeau père, Diderot et Raynal³, il s'inspire de la philanthropie anglaise et de la philosophie des Lumières. En théorisant l'unité du genre humain ainsi que l'inéluctable progrès des connaissances et de la moralité, ces philosophes dénoncent le sort réservé aux Noirs dans les colonies et condamnent l'esclavage à n'être qu'une triste résurgence du passé, voué à disparaître dans un avenir proche. Ils mettent à jour « la contradiction essentielle existant entre l'esclavage colonial et l'avènement de la modernité dans les sociétés occidentales⁴ », entre la servitude et la science, entre le scandale éthique et l'esprit du temps.

Pragmatiques, les abolitionnistes français focalisent leur combat sur la traite négrière, dont l'interdiction leur semble possible à court terme sans remettre en cause les intérêts des grandes puissances. Leurs arguments mélangent morale et économie, en des proportions qui varient selon les auteurs. Bien que légitimée par une certaine lecture des Écritures, la traite leur paraît néfaste à la fois pour l'Afrique – dont la population serait menacée d'extinction – et pour l'Europe : forte mortalité des marins, transfert de richesses vers l'Afrique, rivalités commerciales à l'origine de guerres coûteuses...

² Telle la peur de l'empoisonnement, vu comme l'arme secrète et sournoise des esclaves.

³ Guillaume-Thomas Raynal qui a publié à partir de 1770 plusieurs éditions de son *Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes*.

⁴ Caroline Oudin-Bastide, *Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2005, p. 11

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

La Société des Amis des Noirs, fondée par Clavière et Brissot le 19 février 1788 sur le modèle anglais, rejoints par Condorcet, La Fayette et plus tard l'Abbé Grégoire, relaie et amplifie ces condamnations. La société cherche à alerter l'opinion publique sur la traite des captifs africains et à proposer des palliatifs, comme « l'élevage » d'esclaves sur place ou la fondation de colonies agricoles en Afrique. Ensuite seulement, les esclaves pourront espérer franchir l'étape suivante, celle du « rachat » pour se transformer en travailleurs salariés libres.

La protestation contre la traite n'est donc pas nécessairement une campagne pour l'abolition de l'esclavage : elle se présente plutôt comme l'exigence d'un préalable nécessaire, tout en renvoyant l'abolition à des jours meilleurs. En effet, l'apitoiement à la mode sur le sort des malheureux esclaves (Helvétius, Voltaire, Bernardin de Saint-Pierre) n'entraîne pas de prises de positions nettes, encore moins des propositions d'actions concrètes. Et lorsque celles-ci existent, l'abolition n'y est pensée que de manière graduelle. La proclamation immédiate de la liberté générale serait téméraire et imprudente : d'un côté, les Noirs ne sont pas encore mûrs pour la liberté ; de l'autre, le respect du principe de propriété – fondamental pour les Lumières et pour les révolutionnaires de 1789 – s'oppose à toute mesure brutale qui conduirait les planteurs antillais à la ruine. Seule une abolition étalée peut leur permettre d'éviter le déclin, en leur donnant le temps d'augmenter la productivité du travail pour compenser la hausse des dépenses de main-d'œuvre. Nulle hypocrisie

donc dans ce gradualisme : les auteurs des Lumières avaient pleinement conscience du caractère révolutionnaire de l'abolitionnisme et des délais nécessaires à sa mise en œuvre.

Chez quelques précurseurs, la critique de la traite et de l'esclavage se double d'une dénonciation de la colonisation. Diderot condamne la colonisation des pays antérieurement habités, acceptant seulement l'établissement d'établissements pacifiques à finalité commerciale. Mirabeau père⁵ prédit l'indépendance – blanche – des colonies dès 1757, suivi par Turgot dans son Mémoire présenté au Roi⁶. Le plus virulent reste Sébastien Mercier, le seul à prophétiser dès 1770 une indépendance noire dans les îles atlantiques⁷.

Ainsi, lorsque survient la Révolution, le combat contre la traite, l'esclavage et la colonisation se heurte à des contradictions insolubles, dans la mesure où il ne remet pas frontalement en cause le système esclavagiste.

Le conservatisme révolutionnaire

De 1789 à 1791, la Révolution bourgeoise semble oublier de légiférer sur la traite et l'esclavage, en contradiction flagrante avec ses propres principes de liberté et d'égalité naturelle. Les hommes sont libres et égaux en droit... dans la métropole seulement. La Constituante laisse toute latitude aux colonies sur les questions qui les concernent exclusivement et constitutionnalise même l'esclavage le 13 mai 1791, lors du premier débat parlementaire sur les colonies. Seule avancée due à l'action de La Fayette et de

5 Mirabeau, Victor Riqueti (marquis de), *L'Ami des hommes ou Traité de la population*, Hambourg, 1756-1760.

6 Turgot Anne, Robert Jacques, *Des administrations provinciales. Mémoire présenté au Roi, par feu M. Turgot*, Lausanne, 1788.

7 Mercier Louis Sébastien, *L'An 2440, rêve s'il n'en fut jamais*, 1786.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

Dupont de Nemours, le décret du 15 mai reconnaît l'égalité politique des hommes de couleur « nés de père et de mère libres », pourvu qu'ils remplissent les conditions censitaires fixées pour la France. On l'a vu, ils étaient jusqu'alors sujets à de multiples discriminations et ne pouvaient être représentés dans les assemblées coloniales. Mince et brève reconnaissance : Barnave fait abroger ce décret dès le 24 septembre, profitant du tournant droitier consécutif à la tentative de fuite du roi le 21 juin et de la violente répression du mouvement républicain en juillet 1791.

Ainsi, en 1791, après trois années de révolution, Saint-Domingue reste toujours soumise à une législation d'Ancien Régime. Trois raisons majeures expliquent cette frilosité révolutionnaire. Premièrement, la spécificité de l'île est mal comprise à Paris. La longueur du trajet – la nouvelle de la prise de la Bastille n'est connue que fin septembre – et la mauvaise foi des représentants des colons expliquent que les échos des Antilles parviennent déformés dans la capitale. Les révolutionnaires parisiens n'entendent que les professions de foi de colons qui se proclament patriotes, se regroupent dans des assemblées coloniales et prétendent s'opposer au « despotisme ministériel » des agents du roi (qui essayaient en fait de lutter contre leur tropisme indépendantiste et d'humaniser l'esclavage !). L'analogie trop rapidement admise entre la France métropolitaine et ses colonies masque et déforme les amères réalités coloniales. À Paris, la Révolution est populaire et la réaction royale. Comment dans ces conditions comprendre qu'il en est tout

autrement dans les colonies, où la population blanche forme un bloc uni dans la défense du système esclavagiste et où les administrateurs sont plus progressistes que leurs administrés ? Profitant de ce malentendu, les colons se font passer pour des adeptes du self-government, des soutiens de la Révolution qu'il faut se concilier. Même Marat et Desmoulin se laissent convaincre par ce type de raisonnement, jusqu'au début de l'année 1791 !

Ce d'autant plus que le « lobby colonial » avance masqué. Charles et Alexandre de Lameth et Barnave, ses chefs de file, apparaissent comme les ténors de la gauche depuis Vizille (1788) et les débuts de la Constituante, tout comme les colons « patriotes » et leur nouvelle alliée, la très influente bourgeoisie des ports. Les frères Lameth (tous deux anciens combattants des guerres américaines) sont même des membres de la Société des Amis des Noirs. Pourtant, avec le soutien du Club Massiac – qui rassemble les colons vivant à Paris –, ils militent pour le statu quo et la préservation du système esclavagiste. Actif, Barnave est propulsé au Comité des colonies de l'Assemblée constituante dont il devient rapidement le rapporteur. Depuis cette place stratégique, il réussit à faire prévaloir la politique « autonomiste » des colons et surtout à tenir l'Assemblée dans l'ignorance de l'état de guerre civile qui règne à Saint-Domingue. Tout cela ne contribue pas à placer l'île au centre du jeu politique parisien...

Enfin, le débat est accaparé par le problème des droits politiques des mulâtres, qui fait office d'abcès de fixation et relègue au second

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

plan celui de l'esclavage. Descendants métis de colons blancs et d'esclaves – ou d'affranchis – noirs, groupe social en plein essor et désireux de s'intégrer à la société blanche, les mulâtres revendiquent l'égalité juridique et politique avec les colons. Ces derniers la repoussent vigoureusement, car ils la considèrent comme le premier pas vers l'abolition de l'esclavage. Les abolitionnistes (Brissot, Grégoire, Marat, Milscent, Mirabeau) pensent de même, mais avec une finalité opposée. Ils sont soutenus dans leur lutte et éclairés sur les Antilles et sur le double jeu de Barnave par le « lobbying mulâtre » de la Société des citoyens de couleur parisienne. Julien Raimond et Vincent Ogé, ses animateurs, des libres de couleur, veulent faire évoluer le système colonial vers une abolition graduelle de l'esclavage. Néanmoins, cette cause faiblement défendue (aucun esclave n'est présent à Paris pour défendre ses droits) passe rapidement au second plan au milieu de la tourmente révolutionnaire.

Leur combat aboutit pourtant, à la fin de l'année 1791, à quelques avancées juridiques. Le 28 septembre, tout individu est déclaré libre, quelle que soit sa couleur, sitôt entré en France. Le 4 avril 1792, une loi établissant l'égalité politique des mulâtres est promulguée par l'Assemblée législative. En revanche, les représentants des colons parviennent pendant longtemps à éviter tout débat sur la traite : c'est seulement en juillet 1793, à l'heure des défaites en Vendée et des menées fédéralistes, que Garat, alors ministre de l'Intérieur et Ami des Noirs, réussit à faire supprimer les fameuses primes accordées aux négriers.

La Convention et l'abolition

L'Assemblée législative envoie en juin 1792 trois commissaires civils (Sonthonax, Polverel et Ailhaud) à Saint-Domingue, avec pour mission officielle d'appliquer la loi du 4 avril 1792 et de réprimer l'insurrection des esclaves qui vient d'éclater (infra). Arrivés sur place en septembre, ils se heurtent en fait à une révolte des colons blancs, alliés aux Anglais (décembre 1792). Sur la défensive, menacés d'être chassés de l'île, les commissaires prennent des mesures d'urgence sans consulter l'Assemblée : ils intègrent les esclaves en fuite dans leur armée puis affranchissent ceux qui se battent pour la République le 21 juin 1793, après leur aide décisive dans la bataille du Cap. Le 29 août enfin, Sonthonax proclame la liberté générale dans la partie nord de l'île, doublée de l'abolition du Code noir.

Pendant ce temps, à Paris, la Convention s'est épurée de certains représentants trop liés à la bourgeoisie des ports le 2 juin 1793 et a reçu une délégation de Noirs conduite par Chaumette pour l'abolition de l'esclavage le 4 juin. Elle est poussée en ce sens par l'Abbé Grégoire et par la pression populaire parisienne (la Commune, le club des Jacobins). Pourtant, ces timides initiatives ne sont guère suivies d'effets : une double conséquence de la logique révolutionnaire explique l'atonie parlementaire. D'une part, les leaders montagnards comme Desmoulins, Saint-Just ou Robespierre sont peu préoccupés par l'esclavage, encore moins maintenant que la France est menacée sur ses frontières nord, en Vendée, et qu'éclate l'insurrection fédéraliste. D'autre part, l'anti-esclavagisme

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

était depuis 1789 l'un des combats majeurs de Brissot, que l'Assemblée vient de guillotiner. L'argument simpliste mais redoutable du « vous parlez comme Brissot » contraint au silence même les plus téméraires. Une idée cesse d'être juste à partir du moment où Brissot en a été son défenseur... La Terreur étouffe d'ailleurs toute vie démocratique, toute prise de parole libre au nom de la défense nationale et ceux qui critiquent le gouvernement en la matière sont assimilés à des traîtres.

Finalement, le 3 février 1794, une députation « tricolore » (un Noir, un mulâtre, un Blanc) envoyée par Sonthonax expose devant la Convention la situation à Saint-Domingue et les manœuvres du parti colonial allié à la contre-Révolution royaliste. Le lendemain (16 pluviôse an II), les députés, à l'unanimité, élargissent la conquête de la liberté générale à toutes les colonies françaises, sans indemnité aux colons.

Grâce à l'insurrection des esclaves et au courage de Sonthonax, la France est devenue le premier pays à abolir totalement l'esclavage, sans moratoire.

Le rétablissement de l'esclavage

Pourtant, cette conquête de la liberté semble bien fragile. Certes, l'abolition est devenue l'un des principes intangibles de la République, gravé dans le marbre de la Constitution de l'an III ; certes, le Directoire nomme de nouveau Sonthonax, pourtant de réputation jacobine, comme commissaire civil à Saint-Domingue (1795-1796) ; certes, les plus lucides comprennent que le principe abolitionniste est la clé de voûte du maintien

de la présence française dans les Antilles et que nul mieux que le ci-devant esclave n'est susceptible de défendre la patrie des droits de l'homme.

Toutefois, le lobby de la restauration coloniale – le bloc « clichyen » de Barbé-Marbois, Bourdon de l'Oise et Villaret-Joyeuse – fait preuve d'entregent à Paris. Il profite des quelques intermédiaires droitiers du Directoire pour placer ses hommes à Saint-Domingue (envoi du général Hédouville comme gouverneur en 1797) et peuple le ministère de la Marine, ministère de tutelle des colonies antillaises. S'il ne parvient pas à imposer ses vues, il instaure un climat de suspicion et conforte le combat des colons émigrés.

Lorsque Bonaparte s'installe au Consulat, le climat s'est donc singulièrement dégradé. Lui-même semble ambigu. D'un côté, il garantit aux Noirs leur liberté. De l'autre, il s'entoure de conseillers esclavagistes, se marie avec Joséphine de Beauharnais – une créole martiniquaise –, s'irrite de l'autonomie croissante de Toussaint-Louverture et rêve d'un empire américain centré sur Saint-Domingue et la Louisiane. Par la Constitution de l'an VIII, il fait sortir Saint-Domingue du droit commun, l'article 94 énonçant que « le régime des colonies est déterminé par des lois spéciales », ce qui ouvre la voie à un traitement différencié des colonies et de la métropole.

Le double jeu continue lorsqu'en décembre 1801 le Premier Consul envoie à Saint-Domingue son beau-frère le général Leclerc, à la tête d'une armée de 30 000 hommes. Officiellement, sa seule mission est de pacifier l'île et

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

de la ramener dans le giron de la République, mais des instructions secrètes prévoient la déportation des principaux officiers noirs, le désarmement des habitants et le prompt rétablissement du système esclavagiste.

Bonaparte dévoile publiquement son intention de rétablir l'ordre colonial par la loi du 20 mai 1802 qui maintient l'esclavage là où il existe encore (Martinique, Mascareignes), puis par sa restauration en Guadeloupe ordonnée par le général Richepanse le 16 juillet de la même année. Seule Saint-Domingue échappera au retour de l'esclavage, grâce à son indépendance acquise de haute lutte. Quant aux autres colonies françaises, elles devront attendre la persévérance de Victor Schoelcher et la fraternité quarante-huitarde pour vivre, enfin, la fin du système esclavagiste (27 avril 1848).

De 1791 à 1804, les deux côtés de l'Atlantique sont en révolution. Les rapports entre la Révolution française et l'abolition de l'esclavage ne seraient guère compréhensibles sans un retour sur les événements qui agitent Saint-Domingue.

Des révoltes mulâtres à l'indépendance noire

La Révolution aux Antilles

En 1789, le climat politique à Saint-Domingue est explosif, fruit des rancœurs et des haines réciproques qui s'accumulent depuis plus d'un siècle. Chaque groupe tente de mettre en avant ses propres revendications, tant à Paris que sur l'île. Le parti ségrégationniste, le premier,

profite de la Révolution pour prendre le pouvoir en créant une assemblée coloniale réservée aux Blancs à Saint-Marc (mars 1790). Avant d'être interdite par le gouverneur, celle-ci adopte les bases constitutionnelles de la colonie, interdit les affranchissements, ouvre les ports au commerce international, dissout l'armée régulière et interdit aux mulâtres de sortir de leur paroisse. Les colons, avides de droits pour eux-mêmes, entendent les refuser aux libres de couleur et aux esclaves ; leur acharnement instaure un climat de guerre civile.

Les mulâtres réagissent les premiers et demandent l'application stricte du Code noir, tout en réaffirmant leur attachement au système esclavagiste. Devant l'intransigeance des Blancs, ils lèvent des partisans puis se révoltent en décembre 1790 ; insurrection dont la féroce répression (supplice du meneur Vincent Ogé) empêche dorénavant toute réconciliation entre ces deux catégories de libres, pourtant tous partisans du maintien de l'esclavage. Le 30 juin 1791, l'île apprend officieusement la nouvelle du décret du 15 mai, mais les Blancs s'organisent pour en refuser toute application. Exaspérés d'avoir été une nouvelle fois exclus, les libres de Port-au-Prince se soulèvent le 7 août et constituent une force armée. La guerre s'étend en janvier 1792 dans l'Ouest et le Sud, où les deux camps arment leurs propres esclaves pour défendre leurs intérêts.

La révolte noire

Parallèlement, en ce même mois d'août 1791, probablement le 14, plusieurs centaines d'esclaves se regroupent lors de la cérémonie

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

du Bois-Caïman autour de Boukman (un prêtre vaudou), Biassou, Jean-François et, peut-être, Toussaint-Louverture. Lors de cette réunion que l'histoire a transformé en acte fondateur d'Haïti, ils préparent l'insurrection qui éclate dans la nuit du 22 au 23. Eux aussi ont entendu le message de la Déclaration des droits de l'homme ; eux aussi constatent que les colons blancs bloquent toute tentative de réforme et que les mulâtres leur résistent. Certains se soulèvent même au nom du roi, pensant que Louis XVI leur est favorable et que les colons ont paralysé la décision royale de leur accorder trois jours de congé par semaine.

Les Noirs en fuite, des Bossales pour la plupart, marronnent : ils se cachent dans les mornes, ces forêts inaccessibles de la montagne haïtienne, et défrichent de nouvelles terres afin de se nourrir. À la grande surprise des Blancs perplexes devant les capacités d'organisation des esclaves, leur insurrection s'inscrit dès les premiers jours en rupture avec toutes les révoltes précédentes, partielles, localisées ; elle est d'emblée un soulèvement de masse avec un objectif précis : la prise du Cap.

La ville n'est pas conquise mais les Noirs deviennent maîtres de la campagne environnante : les colons, autant qu'ils le peuvent, fuient leurs terres et se réfugient dans les cités. Très vite, les combats s'étendent vers l'Ouest et le Sud, où les insurgés remportent une éclatante victoire sur l'armée du gouverneur Blanchelande au Camp des Platons (6 et 7 août 1792). En riposte, les Blancs arment leurs propres esclaves et répriment sans merci. Ils s'activent à la fois à

Saint-Marc, où l'Assemblée coloniale vote un décret proclamant l'esclavage « éternel » et à Paris où le lobby colonial dépeint des scènes de terreur et de massacres. La Législative, effrayée par la « barbarie » des esclaves, dépêche dès novembre 1791 trois commissaires civils chargés de réprimer l'émeute, sans succès : leurs traités de paix avec les insurgés noirs et mulâtres, aussitôt conclus, sont dénoncés par le Parlement colonial. Impuissants, ils repartent pour la France et laissent l'île aux mains des colons esclavagistes, dans un contexte de complète désintégration de l'État.

L'action des commissaires civils

Les premières mesures

La Législative réagit en envoyant (décret du 15 juin 1792) une deuxième fournée de commissaires civils accompagnés de 6 000 hommes de troupe, chargés à la fois du rétablissement de l'ordre républicain, de la répression de l'insurrection noire et de l'application de la loi du 4 avril accordant l'égalité politique aux libres de couleur (supra). Les trois commissaires, instruits des débats aux Jacobins par le mulâtre Julien Raimond, se partagent le gouvernement de l'île : Sonthonax prend le Nord, Polverel l'Ouest et Ailhaud le Sud.

Dès leur arrivée, début septembre, ils s'aliènent l'opinion des colons par une série de mesures autoritaires peu appréciées par des Blancs de plus en plus autonomes : renvoi du gouverneur Blanchelande et de son état-major – trop favorables aux grands planteurs –, réorganisation administrative en y associant des libres de couleur et dissolution de l'assemblée

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

coloniale esclavagiste et autonomiste. Ils s'emploient également à gagner la confiance des esclaves insurgés en formant une « Légion de l'égalité » mélangeant soldats blancs et de couleur, qui accueille et affranchit les esclaves en fuite qui venaient s'y réfugier. Enfin, ils reprennent les pourparlers interrompus depuis la fin 1791, avec les chefs insurgés marrons.

La révolte blanche

Face à ces mesures qui choquent leur exclusivisme ségrégationniste et leur haine raciale, les Blancs prennent les armes contre les envoyés de la République. Venus pour combattre les Noirs, les commissaires doivent finalement affronter les Blancs : l'émeute éclate en décembre 1792 à Port-au-Prince puis s'étend dans l'Ouest lorsque les colons s'allient (mars 1793) aux Anglais esclavagistes, qui débarquent au Môle Saint-Nicolas (nord), à Jérémie (sud) et à Saint-Marc (ouest). Et lorsque, enfin, Sonthonax et les mulâtres reprennent Port-au-Prince en avril 1793, Le Cap se soulève à son tour, entraîné par Galbaud, nouveau gouverneur (arrivé en mai) et propriétaire d'esclaves dans l'île. Sa prise d'arme échoue in extremis, grâce à l'aide apportée par les esclaves de la ville à Sonthonax (23 juin). Celui-ci, pour les remercier, affranchit tous les esclaves combattant pour la République. Cet échec a des conséquences décisives pour l'avenir de l'île : la fuite de Galbaud aux États-Unis, accompagné par un grand nombre de colons, marque la fin de la domination de la caste des planteurs blancs à Saint-Domingue, les Noirs – surtout des créoles – et les mulâtres s'emparant de leurs biens. La menace blanche écartée, les commissaires civils ont désormais les mains libres pour agir et combattre les forces d'invasion de l'Espagne et de l'Angleterre.

Parce que Sonthonax est anti-esclavagiste et parce qu'il espère rallier à la République toutes les forces disponibles, il proclame au Cap le 29 août la liberté générale sur l'île et fait élire la première députation tricolore de Saint-Domingue (2 Blancs, 2 mulâtres et 2 Noirs) chargée d'annoncer la nouvelle de l'abolition à la Convention parisienne. Malgré ces bonnes résolutions, les ralliements noirs tardent à venir : Jean-François, Biassou et Toussaint-Louverture, passés dans le camp espagnol (Santo-Domingo), restent fidèles aux Bourbons. Et bon nombre de mulâtres, effrayés par l'affranchissement général et ses conséquences, font cause commune avec les Anglais, leurs ennemis d'hier.

En effet, Sonthonax et Polverel ont eu le temps, dans la zone qu'ils contrôlent, de réformer de fond en comble le système des plantations : les terres prises aux émigrés sont déclarées bien nationaux et leur gestion confiée aux municipalités. Un système portionnaire est mis en place, réservant un tiers des revenus aux investissements, un tiers à l'impôt et un tiers aux cultivateurs. En dépit de leur récent affranchissement, ces derniers vivent sous un régime de travail forcé destiné à faire rentrer de l'argent dans les caisses vides de la colonie. Quant aux esclaves bossales qui s'étaient réfugiés dans les mornes et y défrichaient des terres, ils y implantent une nouvelle forme de production, la petite exploitation familiale indépendante et égalitaire. Cette voie paysanne de la révolution va devenir l'une des principales revendications des « nouveaux libres » des campagnes.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

Malgré ces réformes politiques et économiques, la France ne contrôle plus lors du départ des commissaires (juin 1794) que Le Cap et Port-de-Paix au Nord, où se tient Laveaux, le nouveau gouverneur, ainsi qu'une bande côtière au Sud. Les forces anglaises occupent l'Ouest et le Sud, les Espagnols l'Est.

Retour au calme et conquête de l'autonomie

Au printemps 1794, Toussaint-Louverture renverse le rapport de force en passant d'un camp à l'autre. L'ancien colonel de l'armée espagnole, suivi par 4 000 de ses hommes, se met désormais au service de la République française anti-esclavagiste. Depuis son fief de Gonaïves dans le Nord-Ouest, il défait ses anciens chefs Jean-François et Biassou, puis écrase l'armée espagnole et reconquiert le Nord et l'Est de l'île. Il achève de se rendre indispensable aux autorités légales en empêchant un coup d'État fomenté par des officiers mulâtres. Ceux-ci ont néanmoins de leur côté reconquis le Sud de Saint-Domingue, qu'ils occupent sous le commandement de Rigaud.

Relais nécessaire de l'autorité du gouverneur, Toussaint-Louverture est récompensé en obtenant le titre de général. Laveaux, qui a toute confiance en ses capacités, lui confie même le sort de l'île après le départ des commissaires. En théorie chapeauté par des gouverneurs blancs impuissants et sans armée, Toussaint exerce dans les faits le pouvoir à Saint-Domingue. Rien dans l'île, indépendante de fait, ne peut se faire sans son accord. Sonthonax, revenu pour une deuxième mission en 1795, Hédouville (1797) puis Roume (1799) en font l'amère expérience.

De 1796 à 1801, l'ordre louvertureurien s'impose à Saint-Domingue, l'armée constituant la colonne vertébrale du nouveau régime. Toussaint, promu général en chef le 2 mai 1797 par le Directoire, s'appuie sur une force armée dont l'entretien englutit près de 60 % des dépenses de la colonie et dicte ses volontés aux instances métropolitaines. Fort de près de 30 000 hommes, il s'attelle à l'unification du territoire sous ses ordres, tout en affirmant verbalement son attachement à la République.

La signature d'un traité de paix avec le général anglais Maitland le 13 juin 1798 en représente la première étape. Les forces britanniques évacuent l'île, où elles tenaient encore Saint-Marc et concluent avec Saint-Domingue des accords (secrets) diplomatiques et commerciaux. Puis, en février 1799, Toussaint entre en guerre contre son rival mulâtre, le général Rigaud qui occupait le Sud depuis 1795. Les combats sont violents (15 000 morts) et durent plus d'un an mais consacrent le triomphe du général noir en août 1800. Peu après sa victoire, Toussaint envahit la partie orientale de l'île (Santo-Domingo), toujours sous contrôle espagnol quoique théoriquement française depuis le traité de Bâle (1795). À la fin de l'année 1801, après dix années de troubles révolutionnaires et huit invasions étrangères, le territoire de la colonie est enfin unifié et pacifié, sous le contrôle du général en chef.

La rédaction d'une Constitution complète l'unification territoriale (juillet 1801). Se proclamant fidèle colonie française, Saint-Domingue se dote pourtant d'un corps législatif, d'un pouvoir judiciaire complet et

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

d'un gouverneur général à vie, Toussaint-Louverture en personne. La liberté et l'égalité des couleurs parachèvent cette construction étatique qui n'ose pas dire son nom.

L'unité politique retrouvée n'empêche pas l'apparition, dès novembre 1801, de profondes divisions sociales. La vision économique de Toussaint était celle d'un homme d'Ancien Régime : retrouver la splendeur du système de plantation, mais sous direction noire (infra). Les chefs militaires ayant acquis les domaines des colons émigrés sont devenus la nouvelle aristocratie terrienne de l'île, créole pour l'essentiel, une minorité face à la masse des cultivateurs toujours attachés à leur habitation ou vivant pauvrement sur les mornes. L'affaire Moyse agit comme un révélateur. Celui-ci, neveu de Toussaint, soulève le Nord en demandant le partage des terres. La répression est sévère, Moyse exécuté, mais l'unanimité sociale s'est fracturée.

L'invasion française et la lutte pour l'indépendance vont redonner aux Haïtiens leur unité.

La lutte pour l'indépendance et ses lendemains

Vers l'indépendance

Bonaparte, conseillé par d'anciens colons et désireux de réaffirmer l'autorité française sur Saint-Domingue, fait débarquer en février 1802 son beau-frère, le général Leclerc, armé de bonnes intentions : la présence de 86 vaisseaux, de 30 000 soldats et de 30 généraux ne servirait qu'à défendre Saint-Domingue contre la menace anglaise et

à protéger ses habitants, alors même que les deux puissances viennent de signer des préliminaires de paix...

Les Noirs, qui voient arriver des forces françaises en nombre pour la première fois depuis Sonthonax, comprennent le piège et se lancent dans une brève résistance (incendie du Cap le 4 février 1802), jusqu'à la reddition des principaux généraux (Maurepas, Paul Louverture, puis Dessalines et Christophe) et du gouverneur général lui-même en mai. Autorisé à se retirer sur ses terres, Toussaint est attiré dans un guet-apens, capturé puis exilé en France dès juin.

Mais lorsque les troupes de Leclerc veulent désarmer les populations, à partir du printemps 1802, un soulèvement spontané prend corps dans les campagnes, attisé en juillet/août par la nouvelle du rétablissement de l'esclavage dans la Guadeloupe voisine. Les Noirs devinent leur sort inéluctable en cas de défaite, et « montrent à la potence le courage avec lequel affrontent la mort les martyrs d'une secte ou bien d'une opinion [la liberté] qu'on opprime »⁸. Cette résistance populaire, conjuguée aux assauts de la fièvre jaune qui déciment les troupes françaises, pousse les généraux noirs à désertir en octobre et à reprendre le combat.

Dessalines, ancien lieutenant de Toussaint et nouveau commandant en chef de l'armée noire, mène désormais la guerre sur deux fronts : contre une partie de la résistance – les combattants bossales de la première heure – afin d'asseoir son autorité ; contre les Français

⁸ Pamphile de Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, t. 2, Pillet aîné, Paris, 1820, p. 223. Le général Lacroix accompagnait Leclerc à Saint-Domingue.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

qui, malgré un recours systématique à la terreur, doivent capituler après la bataille de Vertières (18 novembre 1803) et reconnaître l'indépendance de la République d'Haïti, nouveau nom de Saint-Domingue. Première grande défaite des forces napoléoniennes qui ont perdu près de 60 000 hommes – essentiellement de fièvre jaune – depuis 1802, Vertières scelle l'indépendance de l'île le 1^{er} janvier 1804 et consacre l'originalité d'une double révolution : celle des esclaves noirs contre les maîtres blancs et celle d'une colonie contre sa métropole. Deuxième colonie révoltée aux Amériques, Haïti devient la première nation noire du continent.

Les racines de la pauvreté

L'euphorie de l'indépendance ne masque qu'un temps les antagonismes sociaux. Dessalines, nouveau président puis empereur (septembre 1804) se montre fidèle aux conceptions économiques de Toussaint-Louverture et favorable à la grande propriété, quoique pas assez au goût d'une coalition de possédants qui craint une réforme agraire et l'assassine le 17 octobre 1806. Les nouveaux hommes forts du pays, Henry Christophe et Alexandre Pétion, ne voulant pas partager le pouvoir, entraînent Haïti dans la guerre civile (1807-1820) et divisent son territoire en un royaume noir (au nord) et une république mulâtre (au sud). Sur toute la surface de l'île en revanche, une nouvelle élite composée en majorité de mulâtres et de Noirs créoles, se rassemble contre la masse des cultivateurs bossales, qui eux refusent tout retour au système des plantations et ne revendiquent rien d'autre que le droit à cultiver librement

des petites parcelles de survie. Guerre et inégalités sociales constituent désormais – et ce jusqu'à nos jours – le socle de la nation haïtienne.

Ces problèmes internes sont renforcés par l'attitude de la France à l'égard de son ancienne colonie. Ses gouvernements successifs se désintéressent de l'évolution politique de Haïti mais ils lui font payer très cher son indépendance en instaurant une nouvelle sujétion économique. En effet, le statut international de Haïti reste précaire au début du XIX^e siècle : sa reconnaissance officielle comme pays souverain dépend de la volonté de la France depuis le traité de Vienne (1815). Elle rechigne évidemment à la lui accorder sans le versement de compensations financières aux colons expropriés lors de la décennie révolutionnaire. Or, sans cette légitimation française, l'île ne peut accéder aux ports des grandes puissances et exporter ses produits agricoles (du café principalement), source quasi unique de devises. Craignant également une invasion revancharde des armées royales, Haïti accepte alors en 1825 de payer 150 millions de francs au Trésor royal – soit environ le budget annuel français de l'époque⁹. Ne disposant pas de la trésorerie nécessaire, elle est contrainte d'emprunter 30 millions aux banques françaises mais ne peut régler ses échéances. Devant la quasi-banqueroute du pays, la France réduit finalement la dette à 90 millions (dont les 30 millions à destination des banques privées), à rembourser en trente ans grâce aux droits de douane prélevés sur les exportations. Avec cet emprunt, une spirale d'endettement se met en branle, qui assujettit

⁹ Source : Yves Benot, Marcel Dorigny (dir.), 1802. *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines de Haïti*, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 233.

De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance

l'île à la finance métropolitaine. Associés aux problèmes politiques internes et aux ravages de la monoproduction caféière (qui accroît sa dépendance au marché mondial), ces handicaps structurels concourent à expliquer l'absence de décollage économique d'Haïti lors du XIX^e siècle.

L'histoire ultérieure de l'île n'est pas l'objet du présent texte. Notons simplement qu'elle restera marquée par les héritages du passé. Les rivalités de couleur héritées de l'époque coloniale, les clivages entre mulâtres et Noirs et entre créoles et Bossales, composent ainsi l'une des clés de lecture de l'histoire haïtienne, rythmée durant tous les XIX^e et XX^e siècles par une succession de coups d'État et de guerres civiles. Dans les années 1960, le dictateur Duvalier s'attaque aux intérêts économiques des mulâtres au nom du « noirisme » mais cette politique, faite pour plaire à la majorité

noire rurale, ne sert en fait qu'à enrichir une nouvelle minorité de privilégiés. Aujourd'hui encore, les questions de couleur voilent et déforment les rapports sociaux et empêchent en partie l'émergence d'une nation haïtienne unie. Autre résurgence de l'époque révolutionnaire, la farouche volonté d'indépendance et d'égalité qui anime les Haïtiens depuis deux siècles et leur refus obstiné de toutes formes de sujétion. C'est ainsi qu'une tentative de colonisation économique américaine (1915-1934) échoue devant la résistance passive de paysans, marqués par les idées de liberté et d'égalité, qui refusent de travailler dans tout ce qui ressemble de trop près à une plantation.

Un homme a pourtant symbolisé l'espoir d'un avenir libre et autonome, un homme devenu une légende dans le cœur des Haïtiens : Toussaint-Louverture.